



Madame Elisabeth BORNE
Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre
de la Transition Ecologique et Solidaire, chargée
des Transports.
40 Rue du Bac
75700 PARIS

Saint Cyr Sur Mer le 8 janvier 2019

Objet : Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)

Madame la Ministre

La ligne ferroviaire existante reliant Marseille à Nice cumule tous les trafics, c'est la ligne française la plus utilisée en passagers et en nombre de trains hors l'Ile de France. Les trains du quotidien ont été multipliés par trois depuis 15 ans sans que d'importantes modernisations ne soient effectuées. Il y a 1 million de déplacements par jour entre les communes disposant d'une gare sur l'axe Marseille Vintimille, aujourd'hui seulement 1 % est fait par le train d'où une saturation de nos routes et autoroutes. Dans le cadre de la transition énergétique et des dispositions à prendre pour améliorer l'Environnement dans les années à venir, il est donc indispensable d'augmenter la fréquence des trains du quotidien mais toutes les études reconnaissent qu'il sera impossible de les faire tous circuler sur une même ligne avec une offre longue distance toute aussi légitime. En effet Sud Provence Alpes Côte d'Azur est une région touristique, il est donc normal d'acheminer des TGV jusqu'à Nice et pas seulement jusqu'à Marseille si on veut permettre aux touristes de venir autrement qu'en voiture ou en avion. Il faut aussi permettre aux 4 millions d'habitants du littoral d'accéder à d'autres régions en les incitant à prendre le train. Réaliser une nouvelle infrastructure ferroviaire devrait ainsi permettre de réduire les temps de parcours dans notre belle région Sud où il faut toujours 2h30 pour parcourir les 158 Km qui séparent Marseille à Nice : 60 Km/h soit la vitesse d'un pigeon voyageur.

Il faut aussi rappeler que sur notre région, le niveau de pollution devient insupportable à tel point que l'Europe vient récemment de rappeler à l'ordre la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur en ce qui concerne le dépassement des normes autorisées de pollution. La presse vient aussi de rappeler très récemment que plus de 2 700 habitants de notre région décèdent prématurément chaque année à cause de cette pollution due en grande partie au trafic routier.

Le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) avait très bien compris tout cela. Le rapport DURON qui vous a été remis le 1^{er} février 2018 a permis officiellement de désigner la ligne nouvelle entre Marseille et Nice (LNPCA) dans les projets prioritaires et nous en sommes très satisfaits.



L'Association DEPART s'est ensuite félicité que la LNPCA ait été ainsi inscrit dans la loi LOM et que dans sa dernière version, des engagements concrets aient été pris pour les 2 ans à venir avec la disparition du calendrier inacceptable de la phase 2.

La réalisation rapide de ce projet indispensable pour le développement convenable de notre région et compte tenu des délais nécessaires pour toutes les procédures (Décision Ministérielle, concertation, DUP, études.) ainsi que d'un calendrier important de campagnes électorales pendant lesquelles il sera difficile d'intervenir auprès du public, il nous paraît indispensable de ne plus prendre du retard.

Vous avez dû recevoir un projet de Décision Ministérielle (DM) établi par la Région Sud Provence et SnCF Réseau, document nécessaire pour commencer les procédures reprises ci devant.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, connaissant votre intérêt pour le ferroviaire, de procéder rapidement à la signature de cette DM afin qu'un COPIL puisse rapidement se tenir pour établir un calendrier réaliste. A noter que notre Association défend ce projet depuis 2001, soit depuis 18 ans, vous comprendrez que nous ne pouvons admettre que du retard soit encore pris.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Alain PATOULLARD
Président de l'Association DEPART